

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3221)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par
M. Vercamer

ARTICLE 49

Supprimer le cent-vingt-et-unième alinéa de l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'assurer un financement équitable des établissements de soins de suite et de réadaptation, et ce sans opérer de distinction entre les statuts juridiques de ces établissements.